



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026_066

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 26

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henry DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _

Pouvoirs :

- M. Frédéric PEREZ donne pouvoir à Mme Danielle THEVENOZ
- M. Hugo SERVANT donne pouvoir à M. Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS _ Frédéric PEREZ _ Hugo SERVANT



DELIBERATION N°2026_66 : Demande de subvention : répartition du produit des amendes de police 2025 – programme 2026 (ANNEXE 22)

Rapporteur : Mme Bénédicte GEORGE

Comme chaque année, le département va procéder à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribuée par la préfecture.

Nous pouvons donc faire parvenir une demande de subvention pour le financement des opérations de sécurité routière selon les priorités identifiées sur la commune.

Les travaux concernent des opérations d'aménagement de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements notamment au niveau de Carrefour et de points de différenciation du trafic (voies douces, piétons), d'équipements assurant information des usagers et la gestion du trafic et modération de la vitesse.

Les projets sur voie communale seront différenciés de ceux sur route départementale compte tenu des enjeux en termes de sécurité plus important. Seront favorisés les projets de sécurisation dans les zones hors agglomération

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Mme Le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du département.

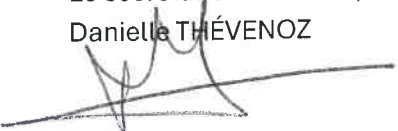
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du département.

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THÉVENOZ



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

